

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 25 septembre 2015 portant attribution de la médaille de la sécurité intérieure

NOR : [INTK1522555A](#)

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles D. 141-2 à D. 141-10,

Arrête :

Article 1^{er}

La médaille de la sécurité intérieure, au titre de l'agrafe «Sapeurs-pompiers» échelon or, est décernée à Mme Fanny SIMON, caporal de sapeurs-pompiers volontaires, à titre posthume.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* des décorations, médailles et récompenses de la République française et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 septembre 2015.

Le ministre de l'intérieur,
BERNARD CAZENEUVE